

# ENTRÉE CHARRETIÈRE

Certificat d'autorisation requis<sup>(1)</sup>

## Définition

**Entrée charretière :** Voie de circulation automobile sise sur la propriété publique entre une rue et une allée d'accès ou une aire de stationnement permettant l'accès à la voie publique.

**Allée d'accès :** Allée dont la fonction est de permettre aux véhicules d'avoir accès à une aire de stationnement. Une entrée charretière n'est pas une allée d'accès, mais un accès à la propriété.

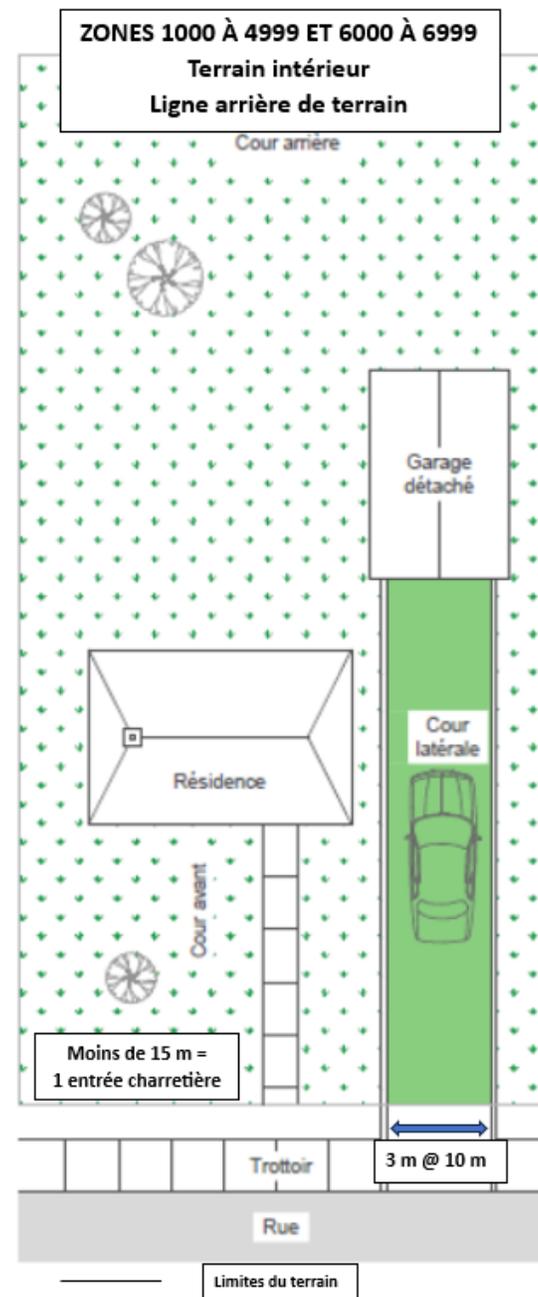
## Nombre maximal d'accès à la rue

Groupe d'usage	Nombre d'accès maximum
Habitation (H)	1 si le terrain a un frontage < 15 m ; 2 si le terrain a un frontage ≥ 15 m.
Commerces (C) et services (S), incluant les bâtiments mixtes	1 si le terrain a un frontage < 15 m ; 2 si le terrain a un frontage ≥ 15 m ; 3 si le terrain a un frontage ≥ 300 m ; 5 si le terrain a un frontage ≥ 500 m.
Autres groupes d'usages	1 si le terrain a un frontage < 30 m ; 2 si le terrain a un frontage ≥ 30 m ; 3 si le terrain a un frontage ≥ 300 m ; 5 si le terrain a un frontage ≥ 500 m.

- Les entrées doivent être situées à l'extérieur d'un triangle de visibilité.

## Largeur et localisation d'une entrée

Classes d'usage	Largeur des entrées			Distance entre deux entrées (en m)	
	Min (en m)	Max (en m)			
		Zones 1000 à 4999 et 6000 à 6999 <sup>(2)</sup>	Zones 5000 à 5999 et 7000 à 7999 <sup>(2)</sup>		
Habitation H-1, H-2 et H-5 Terrain < 20 m	3,0	8.0 le 1 <sup>er</sup> 5.0 le 2 <sup>e</sup>		6,0	
		Terrain ≥ 20 m	10.0 le 1 <sup>er</sup> 5.0 le 2 <sup>e</sup>		10.0 m pour tout
Habitation H-3 et H-4	Séparées	3,0	5,5	8,0	
	Combinées	5,5	10,0	8,0	
Industrie I, Agricole A et Ressources N	Séparées	3,0	8,0	10,0	6,0
	Combinées	6,5	12,0	13,0	10,0
Commerce C, Service S et Récréatif R	Séparées	3,0	5,5	8,0	8,0
	Combinées	5,5	10,0	12,0	10,0



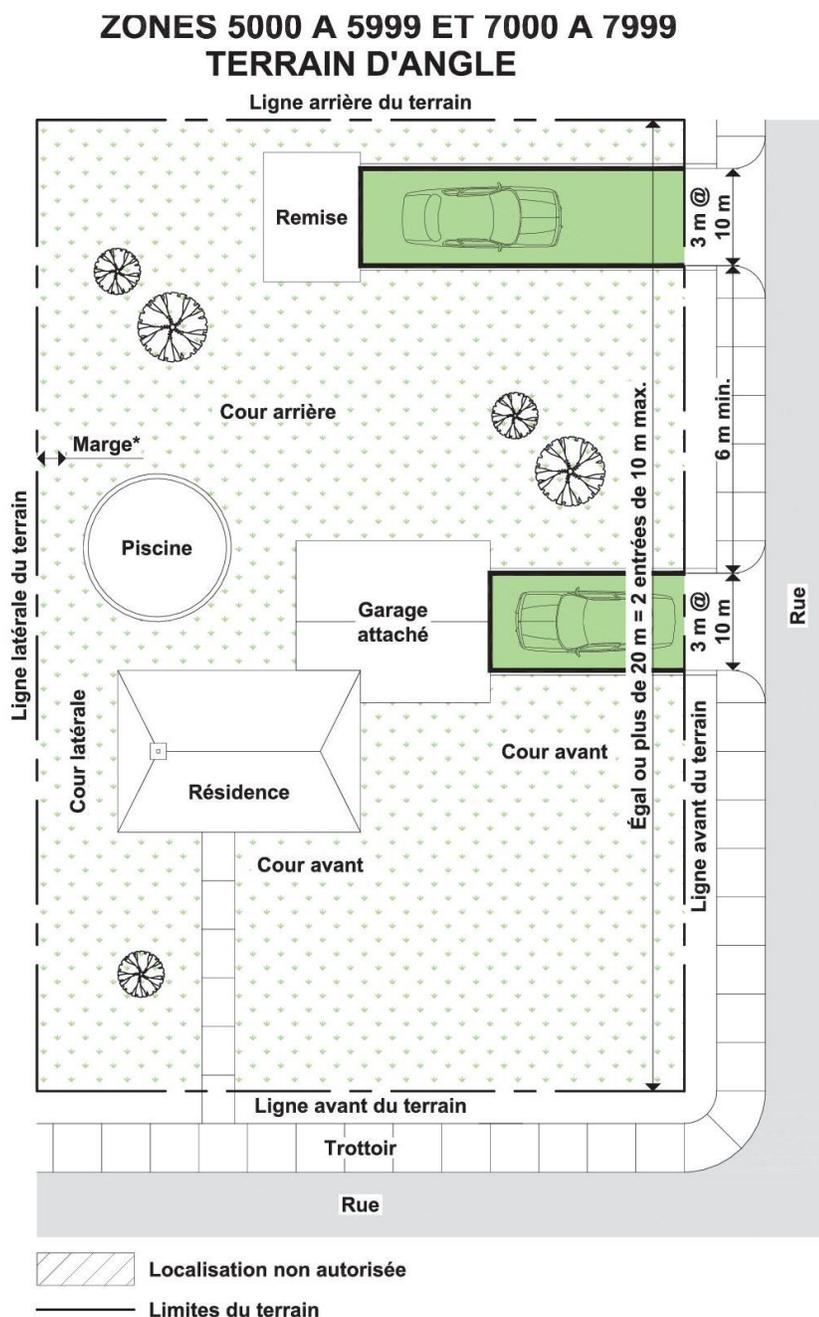
(1) 1 cas de disparité entre ce texte et la réglementation officielle en vigueur, cette dernière prévaut.

(2) Pour vérifier dans quelle zone se situe votre propriété, rendez-vous sur le site de la [Ville de Rouyn-Noranda](http://www.villede-robyn-noranda.com).

Suite page 2

## Matériaux autorisés pour surface accessible en automobile

- Asphalte;
- Béton;
- Pavé autobloquant;
- Gravier en quantité suffisante pour éviter la formation de boue ou le soulèvement de poussière;
- Liant de nature végétale et spécifiquement conçu pour le revêtement routier et urbain (exemple : Végécol).



Pour plus de renseignements, communiquez avec le service à l'émission des permis au 819 797-7568 ou à [permis@rouyn-noranda.ca](mailto:permis@rouyn-noranda.ca) ou visitez le [rouyn-noranda.ca](http://rouyn-noranda.ca).